



Consignes générales dans les églises en raison de la crise sanitaire

Pour les *lieux de cultes*, les nouvelles conditions sanitaires pour les **activités culturelles** sont les suivantes :

à partir du 19 mai

Suppression du banc sur deux à ne pas occuper,
Maintien d'un emplacement sur trois, en se positionnant en quinconce entre chaque rangée.

à partir du 9 juin

Un emplacement sur deux

à partir du 30 juin,

Seuls sont maintenus les gestes barrières (gel hydroalcoolique, masques).